

PLAN D' ACTIONS COVID-19

Axe 3 : soutien à la recherche de moyen et long termes en lien avec les sciences humaines et sociales

Adresse de publication : <https://u-paris.fr/appels-a-projets/appels-a-projet-en-cours/>.

SOMMAIRE

CONTEXTE.....	1
OBJECTIFS DE L' ACTION.....	1
PÉRIMÈTRE DE L' ACTION.....	1
STRUCTURATION DE L' ACTION	1
BUDGET DE L' ACTION	2
CONDITIONS DE PORTAGE ET DE GESTION DES FONDS DES PROJETS	2
ARTICULATION AVEC L' APPEL ÉMERGENCE EN RECHERCHE 2020	2
CHAMPS DE L' ACTION	2
DURÉE DES PROJETS ET MONTANTS MAXIMUM AUTORISÉS	4
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	4
CRITÈRES DE RECEVABILITÉ.....	5
PROCÉDURE DE SÉLECTION	6
CRITÈRES D'ÉVALUATION.....	7
POUR LES LETTRES D'INTENTION (VOLET 2)	7
POUR LES PROJETS DÉTAILLÉS (VOLETS 1 ET 2)	7
ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES.....	8
OBLIGATIONS DE SUIVI	8
CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	8
LETTRE D'INTENTION (VOLET 2).....	8
PROJET DÉTAILLÉ (VOLET 1 ET DEUXIÈME ÉTAPE DU VOLET 2).....	8
MODALITÉS DE SOUMISSION.....	9

CONTACTS

Pour toute question, merci de contacter vos correspondants via l'adresse :

idx.recherche@u-paris.fr

CONTEXTE

Dans le cadre de l'urgence de l'épidémie de Covid-19, Université de Paris a décidé de mobiliser un budget d'un montant de 1,6 million d'euros, destiné à financer des actions spécifiques de recherche autour du coronavirus SARS-CoV-2 et de sa pathologie COVID-19 (à hauteur de 600 k€), d'innovations technologiques pouvant apporter des solutions à la crise sanitaire actuelle (à hauteur de 300 k€), d'initiatives pédagogiques (à hauteur de 400 k€), et également des partenariats internationaux (à hauteur de 300 k€).

La partie Recherche de ce plan est dotée d'une enveloppe de 600 k€, dont 450 k€ de crédits IdEx et 150 k€ de fonds propres d'Université de Paris. Cette partie est divisée en trois axes :

- un fonds d'urgence aux équipes mobilisées dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ;
- un soutien à des projets sélectionnés à l'appel Flash-Covid de l'ANR ;
- un soutien aux recherches de moyen et long termes sur la pandémie en lien avec les sciences humaines et sociales.

C'est ce troisième axe qui est détaillé dans le présent document.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Université de Paris et ses partenaires de l'IdEx présentent un potentiel remarquable pour proposer des projets portant sur l'impact de la pandémie sur les sociétés, en particulier sur les conséquences des mesures de confinement et plus généralement sur le comportement des sociétés face aux crises sanitaires. Cet aspect des recherches sur la pandémie et ses conséquences apparaissent notamment dans les recommandations du Comité Scientifique Covid-19 auprès du ministère des solidarités et de la santé.

Les recherches retenues pour financement dans cet axe porteront sur des sujets relevant de l'actualité liée au Covid-19 et plus largement sur les conséquences globales de la crise sur les sociétés.

Deux modalités de soumission sont proposées pour : (i) les projets portés uniquement par des unités rattachées à la Faculté des Sociétés et Humanités (S&H) d'Université de Paris, et (ii) les projets co-portés avec des unités rattachées aux autres Facultés, à l'IPGP, et/ou à un établissement membre d'ASPC.

PÉRIMÈTRE DE L'ACTION

Structuration de l'action

L'action se découpe en deux volets distincts et mutuellement exclusifs :

- **Volet 1 : un appel à projets** interne à la Faculté S&H d'Université de Paris.

Dans le cadre de ce volet, les projets devront être portés par une ou plusieurs équipes au sein de la Faculté S&H. Les projets interdisciplinaires sont recevables dans ce volet si toutes les équipes impliquées sont rattachées à la Faculté S&H.

- **Volet 2 : un appel à manifestations d'intérêt** ouvert pour les projets interdisciplinaires, qui devront être interfacultaires et/ou inter-établissements.

Dans le cadre de ce second volet, le caractère interdisciplinaire et l'implication d'une unité de la Faculté S&H sont obligatoires.

Les candidat-e-s au volet 2 devront dans un premier temps déposer une lettre d'intention de deux pages maximum présentant les axes de la recherche proposée et le rôle de chaque intervenant

dans le projet. Si cette lettre d'intention est sélectionnée, elles/ils devront soumettre un dossier détaillé présentant le projet. Les vice-doyen-ne-s Recherche facultaires et les vice-président-e-s Recherche des établissements membres d'ASPC pourront servir d'intermédiaires dans la mise en place de collaborations interfacultaires ou inter-établissements.

Budget du présent appel

Le budget disponible pour le présent appel est de 300 000 €, chaque volet étant doté d'un socle minimum de 100 000 €.

Conditions de portage et de gestion des fonds des projets

Volet 1

Les projets du volet 1 peuvent être portés individuellement ou co-portés par plusieurs personnes. Dans les deux cas, la/le porteur-euse ou les co-porteur-euse-s doivent être chercheur-e-s, enseignant-e-s-chercheur-e-s, ou ingénieur-e-s de recherche employé-e-s d'Université de Paris ou d'un organisme de recherche cotutelle d'une unité d'Université de Paris et partenaire de l'IdEx¹.

Les unités participant au projet doivent être rattachées à la Faculté S&H. La participation au projet de tout chercheur-e, enseignant-e-chercheur-e ou ingénieur-e de recherche est autorisée, y compris les personnes extérieures à Université de Paris, mais les dépenses ne pourront être réalisées que par l'unité du/de la porteur-euse du projet en cas de projet individuel, ou par les unités de rattachement des co-porteur-euse-s du projet en cas de projet co-porté. Ces fonds seront gérés uniquement par Université de Paris, à l'exclusion de tout reversement envers un autre établissement.

Volet 2

Les projets du volet 2 doivent être portés conjointement par des co-porteur-euse-s issu-e-s d'au moins une unité de recherche rattachée à la Faculté S&H, et des co-porteur-euse-s issu-e-s d'au moins une unité de recherche rattachée à la Faculté des Sciences, ou à la Faculté de Santé, ou à l'IPGP, ou à au moins un des établissements membres d'ASPC².

Les co-porteur-euse-s doivent être chercheur-e-s, enseignant-e-s-chercheur-e-s, ou ingénieur-e-s de recherche employé-e-s d'un établissement membre du consortium IdEx et affecté-e s à une unité du périmètre ASPC².

Dans le cadre du volet 2, les fonds IdEx pourront être gérés par les établissements membres d'ASPC² uniquement.

Articulation avec l'appel Émergence en Recherche 2020

Les projets ne peuvent pas être déposés à la fois au présent appel et à l'appel Émergence en Recherche 2020.

CHAMPS DE L'ACTION

Les projets soumis dans le cadre des deux volets devront traiter de sujets en lien avec le déroulement et les conséquences de la crise liée au Covid-19 sur les sociétés au sens large, et devront impérativement démontrer un aspect relevant des sciences humaines et sociales dans leur programme de recherche.

Toutes les disciplines et toutes les thématiques sont autorisées, à l'exception de la recherche sur la formation et la pédagogie, qui fera l'objet d'un appel spécifique géré par la Direction générale déléguée des Études, de la Formation et de l'Innovation pédagogique (DEFI) d'Université de

¹ CNRS, Ined, Inria, Inserm et IRD.

² FMSH, Inalco, Ined, Sciences Po, Université de Paris et Université Sorbonne Paris Nord.

Paris. Les cibles de ce futur appel, non encore publié à la date de rédaction du présent document, sont : la recherche-action et la réflexion de plus long terme sur l'impact de la crise sur la place de l'évaluation, les modalités pédagogiques, la résilience des formations.

À titre d'exemples, et de façon non exhaustive et non exclusive, les thèmes suivants ont été identifiés comme pouvant être d'intérêt pour les deux volets du présent appel :

Thème 1 : Sociétés confinées

Effets psychosociaux, sociaux, économiques : ségrégations et précarités.

Apprentissages à distance, modalités et modes d'appropriation.

Langues, langages, imaginaires et récits du confinement : les mots pour dire la crise.

Nouvelles technologies ; quelle place pour l'intelligence artificielle ?

Circulation des savoirs et des informations, médias ; médiatisation.

Familles, groupes, liens.

Conditions confinées : identités, éducation, droits, inégalités, violences, stratégies de survie, émotions.

Territoires confinés : géographies, cartographies, mobilités.

Les salarié·e·s non-confiné·e·s : exclusions et privilèges, perceptions et effets de la notion d' « utilité sociale ».

Expériences et vécus des soignant·e·s, à l'hôpital et en dehors, et des professionnels en milieu hospitalier en général.

Etc.

• Thème 2 : Un nouveau monde ?

Sortir du confinement : transformations durables et réajustements à court terme (temporalités, phénomènes de résilience, budgets, ...).

Reconstruire la société, l'économie ; repenser les mobilités, transferts et migrations.

Politiques de la pandémie : gestion de crise, états d'urgence, discipline, civisme, rébellions.

Géopolitiques de la pandémie : orient/occident, nord/sud, ...

Structures de production et monde du travail : entreprises (transformations, adaptations), transformations du salariat, statuts et emploi ; relocalisations ; un système technique en évolution ?

Du producteur au consommateur, nouvelles attentes, nouveaux circuits ?

Institutions sociales, services publics et structures d'assistance : émergences, renaissances ou crépuscules ?

Interagir dans un monde post-confinement : corps isolés, masqués, voilés, distancés, éloignés...

Reconfiguration des solidarités publiques et privées (intergénérationnelles par exemple).

Les hôpitaux publics : modes de gouvernance, formes de reconnaissance des personnels, réorganisations internes, évolution des conditions de travail, droits des patient·e·s.

Etc.

Thème 3 : Ruptures, crises, transitions

Établir les faits et leur donner sens : big data, modèles d'interprétation et modélisation prospective, enquêtes ; données scientifiques et données étatiques ; protection des données.

Le savant, le militant et le politique.

Discours de ruptures et de transitions.

Comparaisons d'expériences : données, mémoires, récits, ...

Sorties de crises (psychiques, économiques, écologiques).

Gouverner et réformer : gestion et décisions politiques, instruments, échelles d'intervention, cadre juridique, contre-pouvoirs.

Pandémies et environnement : mesures, échelles d'analyses, prospective.

La technologie : ressource ou contrainte ? Acceptée ou imposée ?

Les établissements de santé publics dans l'offre globale de soins : financement, articulation public / privé.

Transformations des pratiques de recherche.

Etc.

DURÉE DES PROJETS ET MONTANTS MAXIMUM AUTORISÉS

Quel que soit le volet, le montant maximal du financement par projet est de 40 000 €. Les projets dont les besoins financiers sont de moindre ampleur sont également encouragés.

Les projets sont financés pour une durée de 2 ans.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel diffère selon les volets :

Volet 1	
Lancement de l'appel	12 juin 2020
Dépôt des dossiers complets	15 Septembre 12h00
Étude de recevabilité	Deuxième quinzaine de septembre 2020
Évaluation	Octobre - Novembre 2020
Publication des résultats	Décembre 2020
Début des projets	Janvier/Février 2021

Volet 2		
Première étape	Lancement de l'appel	12 juin 2020
	Dépôt des lettres d'intention	8 septembre 12h00
	Envoi des retours sur les lettres d'intention	Mi-octobre
Deuxième étape	Dépôt des dossiers complets	Pour les projets sélectionnés uniquement : 1 ^{er} décembre
	Étude de recevabilité	Première semaine de décembre
	Évaluation	Décembre 2020 - Janvier 2021
	Publication des résultats	Février 2021
	Début des projets	Mars/Avril 2021

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

1. Les dossiers doivent être soumis :
 - dans les délais indiqués pour chaque volet,
 - à l'adresse idex.recherche@u-paris.fr,
 - au format demandé (utiliser la trame du document de soumission pour les projets complets ou la trame de la lettre d'intention, à renvoyer en format .doc, .docx ou .odt ET en format pdf),
 - complets et sans documents supplémentaires,
 - L'avis de la direction des unités de recherche de rattachement, à joindre au document de soumission, fait partie intégrante du dossier de candidature du volet 1 et de la deuxième étape du volet 2.

2. Le projet doit entrer dans le périmètre de l'action et les critères du volet 1 ou du volet 2.

3. Les projets du volet 1 peuvent être portés individuellement ou co-portés par plusieurs personnes. Dans les deux cas, la/le porteur-euse ou les co-porteur-euse-s doivent être chercheur-e-s, enseignant-e-s-chercheur-e-s, ou ingénieur-e-s de recherche employé-e-s d'Université de Paris ou d'un organisme de recherche cotutelle d'une unité d'Université de Paris et partenaire de l'IdEx³.

Les unités participant au projet doivent être rattachées à la Faculté S&H. Les collaborations hors périmètre ASPC sont autorisées, mais les dépenses ne pourront être réalisées que par l'unité du/de la porteur-euse du projet en cas de projet individuel, ou par les unités de rattachement des co- porteur-euse-s du projet en cas de projet co-porté.

4. Les projets du volet 2 doivent être portés conjointement par un-e ou des co-porteur-euse-(s) issu-e-(s) d'au moins une unité de recherche rattachée à la Faculté S&H, et un-e ou des co-porteur-euse-s issu-e-s d'au moins une unité de recherche rattachée à la Faculté des Sciences, ou à la Faculté de Santé, ou à l'IPGP, ou à au moins un des établissements membres d'ASPC⁴.

Les co-porteur-euse-s doivent être chercheur-e-s, enseignant-e-s-chercheur-e-s, ou ingénieur-e-s de recherche employé-e-s d'un établissement membre du consortium IdEx et affecté-e s à une unité du périmètre ASPC⁴.

Les dossiers ne répondant pas aux critères de recevabilité ne seront pas soumis aux comités d'évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

En cas de désaccord avec une décision de non-recevabilité, les candidat-e-s peuvent déposer un recours en envoyant une demande argumentée à l'adresse idex.recherche@u-paris.fr dans un délai de 24 heures après réception de la décision de non-recevabilité.

³ CNRS, Ined, Inria, Inserm et IRD.

⁴ Inalco, Ined, FMSH, Sciences Po, Université de Paris Université Sorbonne Paris Nord,

PROCÉDURE DE SÉLECTION

- Pour les projets du volet 1 (y compris des projets interdisciplinaires le cas échéant), l'évaluation sera menée sous la responsabilité de la Commission Recherche de la Faculté S&H d'Université de Paris.
- S'agissant des projets détaillés du volet 2, une commission ad hoc sera chargée d'en assurer l'évaluation. Celle-ci sera composée de 6 membres de la Commission Recherche ou représentants de la Faculté S&H, jusqu'à 2x3 membres des Commissions Recherche des Facultés des Sciences et de Santé, d'un membre du Conseil scientifique de l'IPGP et d'un représentant des établissements membres d'ASPC impliqués dans les projets déposés.

Quel que soit le volet, deux rapporteurs seront désignés pour chaque projet. Les commissions d'évaluation pourront s'appuyer sur l'expertise des membres des Commissions Recherche de Facultés, du conseil scientifique de l'IPGP, des conseils scientifiques de composantes ou de rapporteurs externes, notamment membres des établissements d'ASPC.

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

Pour le volet 1 :

- examen de la recevabilité des projets ;
- évaluation et classement des projets sous la responsabilité de la Commission Recherche de la Faculté S&H ;
- validation de la liste des projets proposés pour financement par le Comité Recherche d'Université de Paris ;
- publication de la liste des projets retenus pour financement.

Pour le volet 2 :

- étude des lettres d'intention par le Comité Recherche d'Université de Paris élargi aux représentants des membres d'ASPC : le Comité peut décliner les propositions soumises, inviter les candidat-e-s à déposer un projet détaillé suivant la lettre d'intention initiale, ou les inviter à modifier certains aspects décrits dans la lettre d'intention ou à se rapprocher d'autres équipes pour déposer un projet en commun ;
- retour aux déposant-e-s sur la décision concernant leur lettre d'intention ;
- dépôt des projets détaillés pour les déposant-e-s pré-sélectionné-e-s ;
- évaluation et classement des projets par la commission d'évaluation ad hoc ;
- validation de la liste des projets proposés pour financement par le Comité Recherche d'Université de Paris élargi aux représentants des membres d'ASPC ;
- décision officielle par le Comité de Pilotage de l'IdEx de la liste des projets retenus et des montants alloués ;
- publication de la liste des projets retenus pour financement.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Pour les lettres d'intention (volet 2)

Les lettres d'intention du volet 2 seront évaluées selon les critères suivants :

- la pertinence du projet par rapport aux enjeux de la crise sanitaire liée au Covid-19 et ses conséquences sur les sociétés,
- la plus-value apportée par l'approche interdisciplinaire adoptée et le consortium choisi ou envisagé.
- la nouveauté des collaborations mises en œuvre dans le consortium.

Pour les projets détaillés (volets 1 et 2)

Les dossiers complets satisfaisant aux conditions de recevabilité du Volet 1 et présentés en deuxième étape du Volet 2 seront évalués selon les critères suivants :

1. Appréciation sur la-le(s) co-porteur-euse(s) du projet et l'équipe mobilisée (si pertinent)

- Compétences et potentiel scientifiques ;
- Le cas échéant, nouveauté, pertinence, synergie et complémentarité du partenariat envisagé ;
- Capacité à réaliser le projet.

2. Qualité, nouveauté et ambition scientifique du projet

- Qualité scientifique, clarté de la problématique et de la conduite proposée des travaux ;
- Originalité et pertinence du projet par rapport aux conditions de la crise sanitaire (caractère novateur et/ou thématique nouvelle et/ou idée en rupture, prise de risque) ;
- Le cas échéant, contribution à la structuration d'une communauté scientifique, effet décloisonnant.

3. Faisabilité et impact du projet :

- Faisabilité scientifique du projet et adéquation des moyens humains et financiers demandés avec les objectifs affichés sur la durée du projet (2 ans) ;
- Impact potentiel du projet (potentiel en termes d'avancée des connaissances ; renforcement significatif d'un domaine émergent, et/ou valeur ajoutée vis-à-vis de la concurrence nationale et internationale).

4. Caractère interdisciplinaire (pour tous les projets interdisciplinaires)

Dimension réellement interdisciplinaire de l'approche et de la méthodologie proposées, pertinence, originalité et plus-value de l'approche interdisciplinaire pour la problématique étudiée.

ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Les dépenses sont éligibles du 01/01/2021 au 31/12/2022.

Les dépenses éligibles sont :

- les dépenses d'équipement (supérieures à 800 € HT coût unitaire),
- les vacances Recherche,
- les gratifications de stage,
- les frais de missions, les prestations de services externes et les facturations internes,
- les autres dépenses de fonctionnement.

Les décharges d'enseignement ne sont pas éligibles pour cet appel.

Les versements de fonds aux établissements non partenaires de l'IdEx ne sont pas autorisés par le règlement financier de l'ANR.

OBLIGATIONS DE SUIVI

Les lauréat-e-s s'engagent à rendre compte, selon des modalités qui seront définies en amont du démarrage du projet :

- de l'affectation effective des crédits accompagnée d'un compte-rendu financier des dépenses engagées ;
- d'un bilan de l'impact du projet sur la dynamique de recherche du/de la porteur-euse et de son unité, ou le cas échéant du consortium de recherche ; de l'éventuel dépôt de projets (ANR, Europe, autres) en lien avec la thématique du projet soutenu, dans les 2 à 3 ans suivant la période de financement.

Une fiche de 'reporting' sera mise à disposition de chaque lauréat-e et devra être impérativement renseignée annuellement.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Lettre d'intention (volet 2)

La lettre d'intention doit respecter la trame mise à disposition sur le site de l'appel. Outre des informations administratives, elle doit comporter les éléments suivants :

- le contexte scientifique du projet,
- les objectifs du programme de recherche proposé et le consortium envisagé,
- un positionnement en termes de faisabilité et d'impact potentiel,
- la plus-value de la démarche interdisciplinaire,
- les demandes de cofinancement associées ou prévues.

Projet détaillé (Volet 1 et deuxième étape du Volet 2)

Le document de soumission des projets complets pour les volets 1 et 2 doit respecter la trame disponible sur le site de l'appel à projets. Il comporte :

- une fiche d'identité du projet ;
- une description du projet scientifique poursuivi, illustrant la capacité du/de la porteur-euse ou des co-porteur-euse-s à développer une idée nouvelle et ambitieuse. La description pourra notamment inclure un contexte du projet et un bref état de l'art, et se positionnera en termes de faisabilité et d'impact potentiel. En cas de projet collaboratif, le rôle et la participation des partenaires devront être détaillés. Ce document devra

respecter une limite stricte de 20 000 signes espaces compris (les formules mathématiques et la bibliographie ne sont pas incluses dans ce décompte, et 2 figures peuvent être intégrées) ;

- un budget prévisionnel (pluriannuel pour les projets de 2 ans). En cas de demande d'équipements, un devis indicatif sera joint en fin de dossier ;
- le(s) CV du/de la porteur-euse principal-e ou des co-porteur-euse-s du projet (max. 2 pages par personne, hors liste des travaux et publications) ;
- Un avis favorable de la direction de l'unité de recherche de rattachement sera joint au dossier de soumission. En cas de projet collaboratif, les avis des directions de toutes les unités participant au projet seront également joints.

Les annexes ne sont pas autorisées.

La langue de rédaction du projet (français ou anglais) est laissée à l'appréciation de chaque candidat-e. Une traduction pourra être demandée si elle est nécessaire au bon déroulement de l'évaluation.

MODALITÉS DE SOUMISSION

VOLET 1

dépôt des dossiers complets le 15 septembre 2020

VOLET 2

dépôt des lettres d'intention le 8 septembre 2020

dépôt des dossiers complets le 1^{er} décembre 2020

à 12h00 (heure de Paris)

à l'adresse générique

idx.recherche@u-paris.fr

Le dossier devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation :

- Le document de soumission ou la lettre d'intention en format **.doc, .docx ou .odt ET fichier pdf**,
- L'avis de la direction des unités impliquées au format pdf (pour les projets du volet 1 et la seconde étape du volet 2),
- Le cas échéant les devis d'équipements demandés.

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après chaque clôture des dépôts.

Il est conseillé de consulter régulièrement le site internet de l'appel à projets, à l'adresse indiquée en début de document, où seront notifiées le cas échéant des informations actualisées concernant son déroulement. Il est possible de contacter si besoin les correspondants IdEx par courrier électronique, à l'adresse idx.recherche@u-paris.fr.